

Décision

Générale

colonial

Décision n° 984 CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 984

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 31/08/1963

Date de publication
8 août 1963

Date du numéro
31 août 1963

TEXTE INTÉGRAL

Le Sergent d'Infanterie de Marine Pradelle René, (cat. 2 – 251/TRANS – C.I.A.), désigné pour servir en Côte Française des Somalis, et placé en position «hors-cadres» pour compter du 27 juillet 1963, date de son embarquement par avion à Paris, est affecté à la Milice de la Côte Française des Somalis pour compter du 28 juillet 1963, date de son débarquement à Djibouti. Ce sous-officier est mis à la disposition du Commandant de Cérele de Tadiourah, pour remplir les fonctions de Chef de Poste Radio et de Secrétaire à la 2e Compagnie de Milice. L'entretien complet de ce sous-officier est à la charge du Ministère d'Etat chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer.